

Prendre Son Temps

N° 4 octobre 2007



bulletin du
SNU Anpe
pour les
retraités de
l'ANPE

Pour nous écrire:
43-45 rue de Javel,
75015 Paris
syndicat.snu@anpe.fr
snu@snuanpe.org

EN RÉSUMÉ

La fusion se profile : c'est le moment d'aborder avec la DG l'ensemble de la problématique des retraités ANPE. [Page 2](#)

Financement ADASA : La DG fait la sourde oreille et fait semblant de ne pas voir les retraités. [Page 2](#)

Une fusion qui ne bénéficierait ni aux chômeurs ni aux agents [Page 3](#)

Anniversaire : Les 40 ans de l'agence. [Page 3](#)

MUTACMA : le SNU défend les retraités à petit revenu quand d'autres préfèrent les hauts revenus. Il faudra revoir la copie ! [Page 4](#)

La chevauchée dangereuse du cavalier Sarko !

Li n'aura fallu que quelques mois pour voir à l'oeuvre la politique de rupture de Sarkozy. Après un voyage en Yacht avec son riche copain Bolloré il a fait voter un bouclier fiscal pour treize milliards d'Euros, excusez du peu. Et puis il est parti en vacances aux USA, chez un autre ami riche qui lui « prêtait » son petit chez soi pour une fortune.

Pendant ce temps-là, il a pris soin de se faire connaître en passant à la télé au moins cinq fois par jour si ce n'est plus et en faisant faire des communiqués officiels à peu près sur tout ce qui se passait sur la planète.

Au retour il a mobilisé sa femme pour des travaux pratiques de diplomatie en Libye ce qui lui a permis de se présenter en Zorro et elle telle une fée (qui vient de perdre sa baguette magique). Au prix, tout de même, d'une centrale nucléaire qui paraît-il était déjà en négociation depuis bien longtemps. Puisqu'on vous le dit !

À la rentrée il a accéléré en mettant en place ses projets de réformes (réactionnaires) des **retraites**, de « **franchises** » pour les **frais de santé**, un nom hypocrite pour une véritable taxe pour les malades, et une attaque frontale du **service public de l'emploi avec la fusion ANPE ASSEDIC**. Ça, c'est nous.

Denis Kessler, un spécialiste du sujet et ancien dirigeant du Medef, explique clairement que le projet sarkozien est de revenir sur tous les acquis sociaux que constituait **le programme du Comité National de la Résistance à la libération**.

Pour faire plus beau, Sarkozy avance masqué derrière la fusion de l'UNEDIC et l'Anpe qu'il croit populaire. On peut prédire, qu'au-delà du gain de temps et de déplacement pour les DE, le bénéfice ne se révélera pas très intéressant bien au contraire. Et pour parler clair on peut craindre une vraie catastrophe car les « Job Center anglais » sont présentés comme les modèles du traitement social du chômage par le gouvernement. Pour ceux qui en douteraient il suffira d'aller voir sur le film Anglais, par ailleurs savoureux, The Full Monty. Ou bien encore se souvenir de la lutte des dockers de Liverpool qui a été racontée sur Arte.

Le gouvernement présente tous ces projets comme pratiquement faits. C'est faux et il ne faut pas abandonner la lutte avant la bataille. On voit bien ce qu'a donné au deuxième tour des législatives le projet de TVA sociale, ou bien l'émotion soulevée par l'amendement sur l'ADN pour les enfants d'immigrés. Quand le cavalier Sarko enlève le masque et présente ses vraies intentions il devient beaucoup moins attrayant !

Un réveil est en cours, s'il se confirme, tous ces projets ne passeront pas.



Deux images de la manifestation du 18 octobre 2007



Pour le SNU c'est le moment de revoir les droits des retraités de l'ANPE.

Dans le « **document d'orientation du dialogue social 2007** » la DG aborde la question des « seniors ».

La spécificité des seniors au travail est donc enfin reconnue : compétences acquises, encouragement à leur transférabilité, possibilité d'aménagement de l'organisation du travail si nécessaire, etc..

Mais il faut pousser plus loin et prendre réellement en compte les retraités et les futurs retraités. L'Établissement doit clairement condamner, à tous les niveaux, les mises au placard et les discriminations plus ou moins explicites dont sont victimes plusieurs retraités. Sans oublier les pressions pour partir en retraite.

Il faut une véritable politique de préparation à la retraite

Il faut aussi demander de mettre en place une véritable politique de préparation à la retraite, dont tous les agents devraient pouvoir bénéficier.

Ceci dépasse largement les stages de préparation à la retraite qui sont certes appréciés mais qui devraient être développés. Il serait bon aussi qu'ils aient lieu plus tôt avant le départ à la retraite.

Autre sujet, un futur retraité devrait pouvoir suivre un stage pour acquérir une compétence utilisable dans les activités du retraité. Ce pourrait être une langue ou bien un savoir faire dans une technique, manuelle ou intellectuelle comme la menuiserie ou les outils informatiques.

Il existe aussi, sous des appellations diverses, des universités du troisième âge mais qui sont parfois difficiles d'accès en fonction de l'éloignement ou des coûts liés à ces études. Une prise en charge pourrait être réalisée.

Enfin, chaque agent partant à la retraite, est en droit d'attendre une manifestation de reconnaissance de l'établissement pour le service rendu (courrier personnalisé, participation aux pots de départ etc.). **Aujourd'hui c'est une superbe ignorance qui confine au mépris.**

Dans ce « document d'orientation du dialogue social 2007 » de la DG, rien n'est dit sur ceux qui sont déjà en retraite. Manifestement l'établissement ne se sent aucune obligation à leur égard.

Et aussi pour les retraités!

Dans la négociation du « dialogue social 2007 », il faut absolument aborder ce thème et pas seulement sous l'angle de la participation des retraités à une future couverture complémentaire.

Cela passe par :

- ÿ La prise en compte des retraités dans les subventions accordées à l'ADASA ;
- ÿ Les prestations spécifiques pour les retraités gérées par l'ADASA ;
- ÿ Les aides spécifiques aux retraités rencontrant des difficultés particulières (matérielles, psychologiques etc.) au début de leur retraite ;
- ÿ Des directives aux régions les incitant à soutenir les structures de retraités se mettant en place (mise à disposition de locaux, possibilité d'utiliser le matériel de reprographie etc.) ;

Si la perspective de la fusion est prioritaire, quelle qu'en soit la forme, il semble néanmoins que c'est le moment ou jamais, quand le champ de la négociation s'élargit, d'aborder avec la DG l'ensemble de la problématique des retraités et futur retraités ANPE.

Sinon, l'occasion risque de ne pas se représenter de sitôt.

Pour le financement ADASA La DG fait la sourde oreille et fait semblant de ne pas voir les retraités.

La commission nationale des retraités et le secrétaire national du SNU ont écrit au Directeur Général pour lui demander d'étudier la mise en application, par l'intermédiaire de l'ADASA, de la prestation interministérielle d'aide ménagère à domicile pour les agents retraités. La direction générale devant financer cette prestation.

Dans sa réponse M. RASHID nous a rappelé que l'Établissement avait voté contre cette motion. Il nous écrit : « *compte tenu de la disparition de tout lien juridique entre l'établissement et l'agent lorsque celui-ci fait valoir ses droits à la*

retraite, l'Établissement a toujours entendu ne retenir que les seuls effectifs en activité pour établir le calcul de la subvention versée à l'ADASA ». En cohérence avec ce mécanisme de calcul, les prestations servies par l'ADASA grâce au financement de l'ANPE ont vocation à ne bénéficier qu'aux seuls agents en activité.

Circulez y a rien à voir... En clair pour l'agence: **les retraités j'en connais pas.**

Merci ... de votre ingratitude. Le SNU fera le maximum pour vous faire changer d'avis!

Ont participé
au N°4 de PST:
André Momein,
Claude Kowal, Joseph Gabriac.
Le sommaire (et le travail de correcteur) sont réalisés par la commission des retraités.

La méthode Sarkozy consiste à se présenter comme un moderniste qui ne souhaite que notre bonheur.

Mais en fait il vise tout le code du travail!

On peut légitimement craindre le pire.

Tous les articles de presse, les tracts du SNU et les analyses sont sur le site du **SNU**
www.snuanpe.org

et dans le récent numéro de **Modes d'Emplois**.



Une fusion qui ne bénéficie ni aux chômeurs ni aux agents

Le candidat aux élections présidentielles l'avait promis, le président de la République va le faire.

Depuis quelques mois la fusion, entre l'ANPE et les Assedic est sur le devant de la scène. Elle est présentée comme la solution au chômage, puisque d'autres pays européens l'ont fait !

L'argument, même faux, qui ne s'embarrasse pas d'analyse, fait mouche auprès des électeurs.

La fusion est annoncée totale et rapide.

Dans son discours de Mâcon, Sarkozy a précipité et précisé son projet. Il prévoit de faire voter la loi en fin d'année pour sa mise en application début 2008.

2 structures 3 statuts

Une nouvelle architecture est envisagée.

« L'ensemble qui serait un lieu de régulation des politiques de l'emploi réunirait les partenaires sociaux, les responsables du nouvel organisme issu de la fusion, des représentants des collectivités locales notamment l'échelon régional mais aussi local, car cela compte pour un maire. L'ensemble fusionné, ANPE et UNEDIC, pourrait être chapeauté par un conseil d'orientation » texte de N. SARKOZY.

Nous ne connaissons pas la nature de ce nouvel établissement, ni son financement.

En dessous de ce nouvel établissement il y aurait deux structures : d'une part l'Unedic, gérée par les partenaires sociaux qui fixeraient les modalités de l'indemnisation et de l'autre le nouvel organisme qui rassemblerait le réseau des Assedic et celui de l'Anpe. Ça ressemble beaucoup à une usine à gaz pour mieux contrôler les DE et les agents.

Les statuts du personnel

Les agents qui sont employés par l'ANPE et l'UNEDIC conserveraient leur statut. Mais pour combien de temps... puisqu'un statut commun serait créé pour les nouveaux recrutés alors que l'on annonce une réduction des effectifs.

Avec une carotte en forme de prime pour pousser les agents à aller dans cette structure.

Les effectifs selon le DGEFP, de 4 500 à 5 000 postes, se libéreront ce que confirment les services du ministère de l'emploi.

Le passage de 1500 à 1000 points d'implantation permettrait d'économiser 1 500 à 2 000 emplois E.T.P. (équivalent temps plein), la mutualisation des plates formes téléphoniques 200, les gains de productivité des fonctions support facturation suivis des prestataires 205, la rationalisation des structures d'appui 250, et la suppression des DDA.

Le transfert de la collecte des cotisations aux Urssaf est aussi envisagé ce qui se traduirait par 2 000 suppressions d'emploi.

Pour les agents il n'y a aucune garantie de maintien dans leur fonction, ni dans leur lieu d'affectation.

Une fusion contre le service public, contre les DE et contre le code du travail.

Le SNU est contre cette fusion, car c'est la fin du service public de l'emploi et nous refusons la création d'établissements régionaux qui feraient éclater le service public national et créeraient des inégalités entre les régions.

Le statut du personnel est pour le SNU une question centrale. Y aura-t-il des pressions sur le personnel pour qu'en échange d'un pécule il renonce aux garanties qu'offre un service public (emploi, protection sociale, déroulement de carrière)? L'expérience montre qu'on peut légitimement le craindre.

Au travers de cette opération il s'agit de développer tout un projet de restructuration du code du travail comme on avait commencé à le voir au moment du CPE. La fusion Anpe-Unedic n'en est que le premier étage.

Nous tenons ces informations, pour la plupart, à partir d'articles de presse et des discours gouvernementaux alors que l'on nous parle dans le même temps de développer le paritarisme. Avec cette politique de rétention des informations on en est loin !

Anniversaire: fiers des 40 ans, pas de la fusion.

Fêter les 40 ans de l'agence à l'heure où il est question de fusion ANPE Assedic et donc de sa disparition voilà un exercice difficile pour la DG.

Comment fêter en grande pompe cet événement à l'heure de la disparition d'un service public, auquel nous sommes tant attachés et tel que nous l'avons connu depuis sa création, ça pourrait être funèbre. Donc profil bas de rigueur ! Dans les DDA ou les DRA on trouve un peu toutes les initiatives : des journées où des après midi, voire des soirées après le travail, bien souvent avec repas festif... Bonjour la fête!

Au programme l'intervention des DRA pour distribuer bons et mauvais points et rappeler la doctrine actuelle.

Y parlera-t-on de fusion aux premiers intéressés que sont

les agents ? On peut se le demander.

Mais il y a une nouveauté car les retraités seront invités. Le SNU y est sûrement pour quelque chose.

Depuis la création de notre section retraitée nous revendiquons très fort le droit à la reconnaissance par la direction du formidable travail accompli pendant des années par les agents ... qui depuis sont partis à la retraite dans un grand silence de la hiérarchie. Il semble difficile pour la hiérarchie de dire : « vous avez été formidables ».

Et c'est en tant que porteur de son histoire, syndicale et professionnelle, que la section retraitée participera activement au colloque, (voir article dans ce numéro) avec notamment l'intervention de Jo GABRIAC de Nantes.

Ça risque d'être passionnant, réservez vos places.

Les retraités à petits revenus attendront la fin de ces basses manœuvres. Refuser de fait l'accès aux retraités les plus démunis n'est pas dans l'esprit mutualiste de solidarité. C'est même un coup bas.

Le N° 3 de PST sur le calcul de la retraite « ouverte ou fermée » de l'agence a obtenu un franc succès!

De nombreuses demandes (environ 250) pour recevoir par mail le PST en couleur!

Un système est en cours de mise en place pour recevoir par Internet le journal par abonnement gratuit.

Il y a eut aussi des demandes de précisions sur un point ou un autre du calcul.

Nous répondrons à ces demandes dans le prochain numéro de PST.

AG de MUTACMA : le SNU défend les retraités à petit revenus quand d'autres préfèrent les hauts revenus. Il faudra revoir la copie!

Depuis déjà plusieurs années, sous l'impulsion des retraités du SNU, nos délégués à MUTACMA ont fait des propositions pour modifier le barème des cotisations à la mutuelle.

En effet depuis sa création, la mutuelle avait peu de retraités, aussi les responsables de l'époque avaient décidé de fixer un tarif unique.

Quelques années plus tard ce tarif unique évoluait : un pour les retraités cotisant depuis plus de cinq ans et un autre pour les nouveaux adhérents.

Il faut le dire : la qualité des prestations a fait croître le nombre de retraités. Aujourd'hui il y a plus de 500 adhérents retraités à la mutuelle.

Mais le niveau des revenus des nouveaux retraités est proportionnellement moins élevé depuis... la mise en œuvre des lois BALLADUR et FILLON. **La cotisation d'un retraité est devenue aujourd'hui supérieure à la cotisation du plus haut salaire d'un agent...**

Ainsi beaucoup de nouveaux retraités, parmi lesquels une majorité de femmes, vivent avec de faibles pensions et de ce fait ne peuvent cotiser à la mutuelle. Au SNU ce n'est pas notre conception de la solidarité.

Rétablir une cotisation plus juste !

Le SNU a donc proposé la création de 5 niveaux de cotisations.

En prenant pour base une cotisation moyenne on augmentait de 2 à 4 euros par mois les cotisations pour les pensions les plus élevées et on baissait d'autant pour les plus faibles. C'était une première étape pour que les cotisations reflètent les écarts de pension.

Cette proposition n'avait aucune incidence sur les résultats de la mutuelle tout en permettant à des petits pensionnés d'adhérer. De ce fait, il y aurait forcément plus de cotisants mutualistes. C'est bien dans les valeurs mutualistes de solidarité que de permettre aux moins bien lotis de bénéficier eux aussi d'une garantie face à la maladie.

Duplicité ou schizophrénie ?

Le conseil d'administration validait cette orientation (y compris avec la CFTC et FO).

Mais voilà qu'à l'assemblée générale de juin, les délégués CFTC, FO et une partie de la CFDT votaient contre cette proposition ... empêchant ainsi une majorité des deux tiers de se dégager nécessaire pour modifier les statuts sur cette question. Et le taux unique était maintenu. Voilà bien du cynisme quand une majorité est bloquée par une minorité qui avait déjà donné son accord.

Ou bien il s'agit d'un geste schizophrène ou bien c'est de la duplicité !

Revenir sur ce vote.

Pour le SNU il faut revenir sur ce vote soit à Mutacma soit en faisant aboutir au même résultat par la mise en place d'une mutuelle d'établissement ouverte à tous les agents, retraités ou précaires. Il s'agit là d'un objectif prioritaire que le SNU revendique depuis longtemps.

Les retraités et futurs retraités sont juges du vote des organisations syndicales à l'AG de la mutuelle. Ils sont parfois contradictoires avec les belles paroles !

André MOMEIN



Voici le quatrième colloque organisé par le SNU. C'est toujours un moment passionnant de réflexion et aussi de rencontre avec les chercheurs et les militants les plus compétents sur le sujet. Deux jours où les agents ont la parole.

Les intervenants: **Joseph Gabriac, Georgette Guyot, Vincent Merle, Carole Tuchsirer, Gérard Thomassin, Claire Villiers Vincent Viet** et beaucoup d'autres.

40 ans d'histoire sociale et de luttes syndicales à l'ANPE

Le 12 & 13 novembre à Bobigny

Bourse du travail, 1 place de la libération.